

Réunion du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 27/03/2023

Ont participé: Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien /**formant la majorité des membres en exercice.**

Excusé : JAMET Jérôme (a donné procuration à Thierry CHARRET)

M.GIBERT Dominique, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°25/2023

Demande de subvention D.R.A.C - Diagnostic portant sur l'état architectural de l'église Saint-Denis, monument historique inscrit du XIIème siècle

La commune de Chazemais possède un monument historique inscrit par arrêté du 27 mai 1952, l'église Saint-Denis datant du XIIème siècle.

Vu la volonté municipale d'effectuer des travaux de réhabilitation de l'ancienne maison du garde et de la grange annexe en bar-épicerie associative et tiers lieux, bâtiments et esplanade situés aux abords de cette église ;

Considérant qu'il est nécessaire préalablement à ces travaux de faire un état des lieux architectural de ce monument historique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite la D.R.A.C pour l'obtention d'un subventionnement de 40% du diagnostic évalué à 17 236,00 euros H.T, soit 6 894 euros. Le Maître d'œuvre en charge de cette mission est l'architecte DUPLAT Richard.

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.
CHAZEMAIS, le 4 avril 2023
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

